



RENTREE 2017/2018 MEMENTO de l'animateur USEP

Tous les documents sont sur le site de l'USEP 62
<http://usep.ligue62.org/>

- Participer à l'AG USEP de circonscription. Vous pourrez à cette occasion :
 - Élire les membres du bureau USEP de coordination chargés de faire vivre l'association USEP de coordination
 - Voter le prix de la licence USEP
 - Participer à la construction du calendrier USEP de circonscription
 - Prendre connaissance des activités USEP départementales (rencontres, formations, temps fort de la vie départementale)
 - ...

 - Affilier l'association USEP pour 2017/2018 via le webaffiligue (voir tutoriel - Si vous avez égaré vos codes d'accès, n'hésitez pas à les réclamer par mail à delegue.usep62@ligue62.org)

 - Inciter les collègues de l'école à parler de l'USEP, de ses valeurs et des actions lors de la réunion de parents

 - Licencier les enfants et les adultes par le biais du webaffiligue (voir tutoriel)

 - Établir la fiche FORFAIT correspondant à votre école et la faire parvenir (accompagnée des listes d'élèves par classe si vous voulez bénéficier du forfait-classe) à **USEP62 par mail à delegue.usep62@ligue62.org ou pr courrier au 55 rue Michelet 62000 ARRAS**
- ATTENTION :
- Le prix des licences est fixé en AG USEP de circonscription à partir des tarifs départementaux. Il est donc ESSENTIEL que vous y participiez.
 - **N'envoyez pas de chèque à USEP 62** . Le trésorier de votre circonscription vous adressera une facture
 - Pensez à envoyer un rectificatif chaque fois que vous ajoutez des licenciés USEP sur le webaffiligue
-
- Remplir la fiche diagnostique APAC (fiche explicative jointe). Cette fiche APAC permet à notre assureur de prendre connaissance des activités qu'il aura à assurer. Il faut qu'elle parvienne à l'USEP 62 **OBLIGATOIREMENT avant les vacances de TOUSSAINT**
Au delà, vos activités USEP ne seront pas couvertes.
-
- Organiser l'AG de l'association de l'école en y invitant :
 - les enfants licenciés 2016/2017 accompagnés de leurs parents
 - les autres parents et enfants de l'école
 - le représentant de la municipalité (n'oubliez pas que l'association USEP de l'école est une association comme les autres et qu'à ce titre elle peut bénéficier d'un soutien financier).